

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Band: 27 (1980)
Heft: 6

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La situation politique mondiale et la protection civile

1. La situation politique mondiale

Elle est caractérisée par un haut degré d'instabilité et d'insécurité. L'Union soviétique a occupé l'Afghanistan et se rapproche ainsi des puits de pétrole du Proche-Orient et du golfe Persique. Elle est devenue une puissance mondiale et a les moyens de déclencher à tout moment n'importe quelle opération stratégique n'importe où dans le monde. Cela crée peut-être un certain équilibre, mais très instable, avec l'autre grande puissance mondiale, les Etats-Unis d'Amérique. C'est aussi un fait que les fusées peuvent atteindre à tout moment n'importe quel point sur la terre, naturellement aussi la Suisse. Ces moyens de destruction massive frapperaient aussi bien l'armée que la population civile.

2. Conséquences pour la protection civile

On sait que la dernière Guerre mondiale a fait 25 millions de morts parmi les combattants et 25 millions parmi la population civile. Depuis, cette proportion n'a cessé de se détériorer au détriment de la population civile (guerre du Vietnam 1:20). En cas de guerre nucléaire, on s'attend même à un rapport de 1:100.

Mais ces pertes peuvent être considérablement réduites si la population dispose d'abris. L'OTAN estime qu'il faudrait que les dépenses pour la protection civile et les dépenses militaires

soient dans un rapport de 1:20, l'Union de l'Europe Occidentale situe même ce rapport à 1:4. En Suisse, la proportion est de 1:8, compte tenu des dépenses de la Confédération, des cantons et des communes. On peut considérer que c'est là une proportion convenable, qui ne devrait toutefois pas être diminuée.

Le fait que les pays de l'Est ont beaucoup mieux préparé la protection de leurs populations que les pays occidentaux peut provoquer un déséquilibre stratégique. Cette constatation a amené les pays occidentaux à prendre conscience de la nécessité de la protection civile.

L'insécurité provoquée par l'invasion de l'Afghanistan a eu pour effet que notre protection civile reçoit de très nombreuses demandes de renseignements et visites de l'étranger. Manifestement, l'insécurité est grande. Et la volonté de mieux protéger la population est évidente.

Une remarque encore: l'absence de protection compromet la liberté de décision, donc la liberté tout court.

Tout cela prouve la justesse de nos efforts en vue d'assurer une place protégée à chaque habitant de notre pays. Les 5,2 milliards de francs dépensés de 1963 à 1979 ont permis de construire

- 4,5 millions de places protégées
- 74 000 lits protégés dans les constructions du service sanitaire
- 920 postes de commandement et 500 postes d'attente

3. Les répercussions de la situation financière actuelle

En 1979, les crédits de la Confédération pour la protection civile ont diminué de 20% alors que, dans le même temps, le pouvoir d'achat diminuait de 40%. Le Conseil fédéral, dans ses Grandes lignes de la politique gouvernementale, a clairement exprimé son intention de ne pas descendre en dessous de ce seuil de sécurité.

Le premier train de mesures prévues par la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons concerne également la protection civile. Par ces mesures, on recherche d'une part une simplification dans le domaine administratif et d'autre part un allègement de la charge des pouvoirs publics, aux frais des particuliers.

Une autre mesure touchant la protection civile sera la réduction linéaire de 10% de toutes les subventions fédérales, prévue par l'Arrêté fédéral réduisant certaines prestations de la Confédération en 1981 et 1982. Il s'agit là d'une mesure d'urgence.

4. Rétablissement de l'équilibre des mesures de protection civile; mesures favorisant l'instruction

Notre état de préparation dans le domaine des constructions et du matériel est réjouissant. On ne peut pas en dire autant de l'instruction. Jusqu'à ce jour, 250 000 personnes astreintes à servir dans la protection civile ont été instruites, soit environ le 50% de l'effectif total. Il y a là une grave lacune, surtout dans les cadres. Des mesures sont en train d'être prises. Le centre d'instruction fédéral de Schwarzenbourg est l'une d'entre elles. L'augmentation du nombre des instructeurs en est une autre.

Mais il y a aussi un déséquilibre dans le degré de préparation entre cantons et à l'intérieur des cantons, ce qui peut rendre vulnérable l'ensemble de notre défense.

Geilinger, votre partenaire pour les fermetures et ventilations mécaniques d'abris P.C.

Nos produits correspondent aux prescriptions actuelles de l'Office fédéral de la Protection civile (OFPC).

Nous nous occupons de la mise au point de l'étude du projet, de la remise et du contrôle de l'installation.

Ces prestations vous garantissent une sécurité et un fonctionnement irréprochable.

Equiper un abri est une question de confiance.

GEILINGER

Entreprise d'ingénierie et de constructions métalliques

Geilinger SA
1462 Yvonand, Ch. des Cerisiers
Tél. 024 31 17 31, Télex 25981

Basel, Bern, Bülach,
Elgg, Menziken, St. Gallen,
Winterthur, Yvonand